

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021031676

Dossier numéro : 1952-05-10/C9

Titre

10 MAI 1952. - Convention internationale pour l'unification de certaines règles sur la saisie conservatoire des navires de mer signée à Bruxelles le 10 mai 1952. (1) . - Adhésion par la République de Saint-Marin

Source : AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Publication : Moniteur belge du 01-07-2021 page : 66770

Entrée en vigueur : 06-11-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. Le 6 mai 2021 a été reçu au Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement de Belgique (SPF), l'instrument d'adhésion de la République de Saint-Marin concernant l'Acte précité.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la Convention susmentionnée, cette adhésion entrera en vigueur à l'égard de la République de Saint-Marin le 6 novembre 2021, c'est-à-dire six mois après la date de réception de la notification par le Gouvernement belge.